

INTERNATIONAL • POLICE ET JUSTICE

Clotilde Champeyrache : « Pour les mafias, l'entrée dans la légalité est une fin en soi »

Spécialiste des mafias, l'universitaire explique comment ces groupes et transforment leurs différentes activités dans un monde globalisé. Pour cette économiste, les mafias se singularisent du reste de la criminalité organisée par un enracinement dans la notion de « territoire », une transmission familiale et une capacité à pénétrer la sphère économique légale dans le but de rançonner les Etats.

Propos recueillis par Gaïdz Minassian, Simon Piel et Thomas Saintourens

Publié le 07 mai 2022 à 08h00 • Lecture 17 min.

Article réservé aux abonnés



En janvier 2021, plus de 350 personnes, membres de la 'Ndrangheta, élus locaux, fonctionnaires, policiers et entrepreneurs, ont défilé à la barre du tribunal de Lamezia Terme (Italie). Le procès a eu lieu le plus souvent en visioconférence à cause de la pandémie de coronavirus. VALERIA FERRARO / AP

Comment peut-on définir la mafia ?

Dans la criminalité organisée, on distingue un ensemble de familles qui vont des formes les plus faibles (où l'on se structure autour d'une activité) aux formes les plus évoluées et achevées, comme les mafias. Dans le monde, l'Italie est le seul pays à avoir juridiquement défini ce que serait une mafia ou le délit d'association mafieuse. En 1982, Rome légifère pour distinguer cette activité du simple délit d'association de malfaiteurs. L'Italie veut ainsi montrer ici qu'on est un cran au-dessus en matière de criminalité organisée. D'après l'article 416 bis du code pénal italien – la référence –, la Mafia se définit dès lors qu'il existe un lien associatif suffisamment fort pour créer de l'assujettissement et de l'omerta (la loi du silence).

Lire aussi : [Le projet de loi anti-mafia a été approuvé par la Chambre](#)

L'organisation est de type mafieux lorsqu'elle commet des délits, bien entendu, mais aussi qu'elle est présente dans la sphère légale de l'économie (contrôle de marchés publics) et dans la sphère légale politique (tentative de contrôle et de manipulation de l'expression du vote). Si une organisation remplit ces fonctions, on peut parler de mafia.

¶ Cet article est tiré du « *Hors-Série Le Monde : Mafias, comment le crime organisé menace le monde* » 2022. Ce hors-série est en vente dans les kiosques ou par Internet en se rendant sur le site de [notre boutique](#).

Sur la base de cette définition stricto sensu, existe-t-il, dans le reste du monde, des organisations criminelles qui entrent dans la catégorie « mafia » ?

Lorsque la loi est adoptée en 1982, le législateur vise Cosa Nostra (la Mafia sicilienne) et se pose aussitôt la question : est-ce que la Camorra (la Mafia napolitaine) relève de la Mafia ? On finit par le reconnaître, d'où la révision de l'article 416 bis. On ajoute un paragraphe pour désigner, outre la Sicile, toute autre forme qui regroupe ces caractéristiques, comme la Camorra ou la 'Ndrangheta (Mafia calabraise), mais aussi des organisations étrangères. Ainsi, dans la péninsule italienne figurent les trois classiques : sicilienne, napolitaine, calabraise. Si on regarde les caractéristiques, notamment le volet extrêmement durable dans le temps, je recoupe sous le terme « mafia » les yakuzas japonais et les triades chinoises. La question s'est un temps posée pour la Russie, car le terme a été très utilisé et instrumentalisé sous Vladimir Poutine. Cependant, c'est une façon de désigner un peu tout et n'importe quoi, comme la mafia ouzbèke (celle du coton). Mais c'est une hyperspécialisation, alors que les mafias sont diversifiées dans leurs activités. On ne peut donc pas dire « la mafia du pétrole » ou de tel autre domaine. On est hors champ !

« On note une réelle volonté d'être présent dans la sphère légale au niveau économique, social et politique »

Vous n'intégrez donc pas dans cette définition de « mafia » les cartels latino-américains, qui relèveraient, selon vous, d'une

autre réalité ?

Oui, cela relève de la spécialisation. Il y a une activité dominante, même si on peut se diversifier, car on s'est tellement enrichi que l'on a la possibilité d'investir dans d'autres trafics ou dans l'économie légale. Toutefois, une chose est fondamentale, et qui n'est pas expressément mentionnée dans l'article 416 bis, mais que l'on retrouve dans les mafias que j'ai identifiées : il s'agit du rapport au légal, qui est très particulier. On note une réelle volonté d'être présent dans la sphère légale au niveau économique, social et politique.

Comme une fin en soi ?

Oui, c'est une fin en soi, et ce dès le début. On n'entre pas dans la sphère légale parce qu'on s'est enrichi, parce qu'on a de l'argent et qu'on ne sait plus quoi en faire, mais on veut le sécuriser dans la sphère légale. C'est ce que peuvent faire les narcotrafiquants, en investissant dans la sphère légale, y compris pour se créer une légitimité, comme les mafias. Mais pour le mafieux, dès le départ, ce qui l'intéresse, c'est la légalité. Quand il est dans l'intermédiation, quand il est dans la protection – au moins feinte, c'est ce qui justifie le racket –, c'est la sphère légale qu'il vise, qu'il contrôle, qu'il observe.

Autour de la notion de territoire, deux dynamiques semblent en opposition. D'un côté, un enracinement profond, parfois sur des villages ou une région, et de l'autre, une formidable adaptabilité à la mondialisation. Comment s'articulent ces deux caractéristiques qui définissent les mafias ?

Par l'étonnante résilience des mafias qui vaut pour l'Italie, la Chine et le Japon, mais aussi par leur capacité à s'adapter, notamment les Mafias italiennes, à propos desquelles existe toute une littérature sur leur volet archaïque et féodal. En fait, elles s'adaptent bien à la face moderne, au capitalisme et à l'économie de marché. Le raisonnement inverse selon lequel la mondialisation créerait les mafias est faux, car elles étaient déjà là. La mondialisation leur permet juste de s'exprimer autrement. En dépit de ce folklore ancré dans le territoire, il existe une capacité à se projeter qui n'est pas initialement pensée.

« Quand on ne vit pas sur une terre mafieuse, il est difficile de comprendre que la mafia est une criminalité du quotidien pour celles et ceux qui vivent sur ses terres »

La Mafia sicilienne, par exemple, est attachée à un territoire précis qui est aussi une terre riche à exploiter économiquement : la Coquille d'or (Conca d'Oro), près de Palerme. Et quand elle se lance dans le trafic de contrebande, elle étend son périmètre. Il y a aussi les flux migratoires, grâce auxquels des Siciliens s'installent aux Etats-Unis et commencent à s'intéresser à l'héroïne et à la cocaïne. D'une certaine façon, cette Mafia sicilienne se mondialise un peu par hasard. Mais au fil des apprentissages illicites au contact d'autres criminels, elle monte en puissance et s'internationalise. Le caractère migratoire fonctionne aussi pour les triades : on accompagne la diaspora à l'étranger, on propose des

services présentés comme de l'entraide et, au fil du temps, on se retrouve sur plusieurs continents.

Pourquoi tant insister sur le « *territoire* », cette notion juridique liée à l'Etat ? Est-ce pour désapproprier l'Etat, présenté comme un acteur temporaire dans l'histoire ?

Quand on ne vit pas sur une terre mafieuse, il est difficile de comprendre que la mafia est une criminalité du quotidien pour celles et ceux qui vivent sur ses terres. Même une personne qui ne veut pas avoir à faire avec la criminalité doit tenir compte du facteur mafia. Le mafieux, c'est le voisin. C'est celui qui trafique de la drogue, mais aussi celui à qui on va demander d'accélérer une procédure pour avoir une place en crèche. C'est celui qui peut proposer un emploi dans une entreprise de BTP. Il fait partie de la réalité économique. Il est donc impossible de faire sans lui. La question du rapport à l'Etat est compliquée, car les mafias sont plutôt imbriquées à l'Etat. Elles sont productrices d'ordre et non de désordre. Elles sont à l'opposé des terroristes qui veulent renverser l'Etat et proposer une autre idéologie, un autre système. Les mafias s'adaptent. Quand elles corrompent des politiques, elles s'adressent à tous les partis. Il n'y a pas d'idéologie mafieuse réellement revendiquée, même si c'est un peu différent pour les yakuzas, qui sont de façon régulière liés à un parti au pouvoir. Il y a une instrumentalisation de l'Etat. Les mafias apprécient son existence. Quand il est parfois considéré comme peu efficace, elles se proposent en alternative sans vouloir le renverser.

Comment les choses se passent-elles quand les mafias se projettent ? Par exemple, au sein des hubs où transitent les trafics illicites, tels que les grands ports sur la mer du Nord d'Anvers et de Rotterdam...

Il existe différentes stratégies dans ce que j'appelle l'« *extraterritorialité mafieuse* ». Si on veut être partie prenante des trafics mondialisés, on est présent à l'international, mais dans une logique d'accompagnement de ces activités. Dans ce cas, les mafieux se comportent comme dans n'importe quelle autre criminalité organisée, le territoire étant pensé de façon économique : les ports sont des hubs, la marchandise passe par là. Il n'y a pas de dimension politique dans cette implantation-là. On va plutôt jouer sur la logique économique de l'efficacité avec laquelle les ports sont en compétition permanente pour capter les porte-conteneurs. Ainsi, celui qui arrive à traiter le plus de conteneurs emporte les marchés. Tout cela se fait au détriment de la sécurité, du contrôle sur le contenu de ces conteneurs.

Comment qualifieriez-vous l'implantation mafieuse en France ?

La volonté de conquête territoriale de la part des mafieux calabrais se voit au niveau de l'organigramme. C'est une structure qui a été définie dans les procès comme horizontale verticale. Ce qui signifie que l'on n'est pas dans la pyramide, mais qu'il existe des structures de commandement qui chapeautent l'ensemble. En même temps, l'horizontal renvoie à cette souveraineté sur des territoires. Sauf que la souveraineté de chaque famille sur une partie du territoire est projetée à l'extérieur. Lorsque les mafieux calabrais opèrent en Emilie-Romagne, par exemple, ils le font pour le compte de la famille qui est placée en Calabre. Les enquêteurs italiens le disent. Le sud de la France est rattaché à la *locale* de Ligurie, qui elle-même dépend de Calabre. Ce sont des projections.

Lire aussi : [Les discrets « cousins » français de la mafia calabraise sur la Côte d'Azur](#)

Comment se déroule l'infiltration d'une mafia sur un nouveau territoire ?

Au départ, des mafieux eux-mêmes vont gérer les affaires. L'exemple le plus classique est le trafic de drogue de Cosa Nostra (Mafia sicilienne). Tommaso Buscetta devient directement le représentant de Cosa Nostra dans les deux Amériques (Sud et Nord) pour gérer ces affaires de drogue. Généralement, ce sont donc des membres de la Mafia du territoire d'origine qui se rendent à l'étranger. L'effet d'appartenance et d'affiliation est déterminant. Le lien associatif, souligné dans l'article 416 bis, est important, car le risque de défection, de trahison est largement réglé par cette question de l'affiliation. Vous avez donc des mafieux migrants, mais cela n'empêche pas la possibilité de contrôler les diasporas. Les migrants, non affiliés, ont intégré non pas l'effet d'appartenance mais l'effet de réputation des mafieux. Quand ils se retrouvent face à un mafieux qui vient de leur territoire de départ, ils ont tendance à plier rapidement parce qu'ils savent à qui ils ont affaire. Ils connaissent le degré de rétorsion, le pouvoir qu'incarnent ces gens-là.

Dans les domaines particulièrement techniques, comme le blanchiment ou le cybercrime, comment se tisse le lien entre un clan mafieux et les spécialistes travaillant à leur solde ?

Créer une société-écran est très facile. Vous allez sur Internet, vous tapez « créer ma société dans le Delaware », par exemple : vous avez ce qu'on appelle les TCSP (Trust and Company Service -Providers) qui vous offrent un package, y compris en vous proposant l'option hommes de paille ou *nominee director*. Sur un territoire, l'autoblanchiment massif existe : le fait de contrôler toutes les entreprises légales mafieuses permet de brasser l'argent en interne. Si on n'a pas forcément besoin de grandes compétences pour se développer, néanmoins, pour tout ce qui est informatique, cyber, cryptomonnaies, les cartes sont rebattues. Comme il existe des collaborations entre criminels, on peut s'adresser à d'autres individus pour gérer certaines affaires ou techniques que l'on ne maîtrise pas. On peut aussi louer un rançongiciel sans avoir aucune maîtrise informatique et rançonner quiconque sans avoir les compétences de développer ces logiciels. Il n'y a pas de preuves sur le fait que les Mafias italiennes soient douées sur les cryptomonnaies et ces nouvelles technologies. Par contre, on sait que les mafieux calabrais sont en contact avec les triades chinoises, qui, elles, sont beaucoup plus en mesure de maîtriser ces nouveaux outils.

Lire aussi | [Cybercriminalité : la quête de la « faille »](#)

Cela nous raconte qu'il existe des formes de partenariats entre des groupes criminels issus de différents pays, qui s'échangent compétences et services...

Totalement, et cela alimente indirectement le déni : cela rend moins visible le crime et bouleverse les schémas de pensée, puisque quand on pense criminalité, on pense violence et affrontement. Or, à l'heure actuelle, la sphère criminelle a l'air d'être beaucoup plus pacifique et coopérative que le monde légal. On en est à ce stade-là de partage des marchés et des territoires, de coopération, de

hiérarchisation. Les organisations criminelles savent exactement qui est puissant, qui l'est moins, avec qui il est possible de rentrer dans un rapport de force et de négociations de pair à pair, ou encore avec qui on a intérêt à faire profil bas et à accepter les conditions. Effectivement, des partages s'opèrent.

En 2018, la DIA [*direction antimafia*] s'était penchée sur la province de Rome, en listant toutes les organisations criminelles présentes sur le territoire. C'était effrayant. On y trouvait les Mafias italiennes, la criminalité locale et toutes les criminalités organisées étrangères. Sans fouiller aussi loin, on n'aurait rien vu, parce que ces organisations coopèrent toutes assez bien entre elles. Elles ont des spécialisations, se coordonnent, se respectent. Les mafieux tolèrent sur leur propre territoire les opérations d'autres organisations criminelles après de véritables pactes, des contrats scellés pour justement gérer au mieux ces affaires.

En dehors de l'Italie, existe-t-il, au sein de l'Union européenne, des zones, des villes, des régions stratégiques où plusieurs groupes mafieux se partagent le gâteau ?

Il est difficile de répondre à cette question. Dans le sud de la France, les Mafias italiennes sont présentes, ainsi que des organisations criminelles locales : les Corses et les Marseillais, les gangs des banlieues et des cités existent aussi comme forme de criminalité. Ne serait-ce qu'au niveau du trafic de stupéfiants. Ce sont surtout les mafieux calabrais qui contrôlent le marché de gros, même si apparemment on constate un début de remise en cause avec les clans de l'est de l'Europe. Mais la vente au détail est déléguée aux jeunes des banlieues, car c'est ce qui rapporte le moins, et c'est aussi la phase la plus visible. Le dealleur de rue est celui qui va tomber entre les mains des forces de l'ordre. Ceux qui se font arrêter ne sont pas ceux qui sont aux commandes, ce sont les plus petits, qui ne sont pas nécessairement au courant de la négociation avec les mafieux calabrais. Ils n'auront pas d'informations réelles à donner. Parfois, cela peut être une instrumentalisation en matière d'images. Par exemple, Cosa Nostra, en Sicile, hésitait au départ à se lancer dans le trafic de stupéfiants. Elle a fait savoir à certaines familles que si elles voulaient s'y adonner, elles devaient n'agir qu'en leur nom, en aucun cas en celui de Cosa Nostra. Or, comme l'argent affluait de plus en plus, cela devenait intéressant. Cosa Nostra a laissé faire. Elle a levé l'interdit, mais pendant un temps il n'était pas permis de vendre de la drogue sur le territoire sicilien parce que cela introduit les junkies, les drogués, les overdoses... Ce n'était pas compatible avec l'image de la « *criminalité honorable* ».

« Dans le sud de la France, les Mafias italiennes sont présentes, ainsi que des organisations criminelles locales : les Corses et les Marseillais, les gangs des banlieues et des cités »

Ce sont les camorristes napolitains qui, les premiers, ont introduit la drogue en Italie, provoquant les premiers morts. Cela a été vu comme un risque pour les organisations mafieuses d'être ralenties dans leur stratégie d'infiltration de la sphère légale de respectabilité, de légitimité sociale. Déléguer à d'autres organisations criminelles la vente au détail sur les territoires, c'est un peu se défausser, et cela revient à dire que ce n'est pas la Mafia qui vend la drogue, mais les autres.

C'est la même logique dans la prostitution, trafic pas noble du tout s'il en est, sur les territoires italiens ou à l'échelle mondiale : les Nigériens sont très présents sur ce secteur-là. En Italie, il existe

même une dimension d'instrumentalisation du racisme : « *Regardez, ce sont les étrangers, les Noirs qui font ces trafics sales, pas nous.* »

Quelles sont les filières du crime organisé les plus porteuses aujourd'hui ?

Il y a toujours le trafic de drogue, car c'est un marché très captif. Quand vous arrivez à rendre quelqu'un dépendant d'une substance, vous le tenez pendant pas mal de temps. La consommation de cocaïne augmente en France. On observe que le cannabis est de moins en moins une drogue légère, puisque la teneur en THC [*la principale molécule active du cannabis*] est en train de flamber à l'échelle mondiale. Là aussi sont observées des coopérations criminelles avec une expertise néerlandaise en la matière : apport de plants modifiés au Maroc pour cultiver du cannabis à plus forte teneur en THC, avec des répercussions écologiques, car ces plantes nécessitent énormément d'eau et leur culture assèche la région. C'est dramatique et cela reste un marché en expansion. Encore une fois, cette polarisation sur la guerre contre la drogue, impulsée par les Etats-Unis, mobilise l'attention, en occultant le reste des marchés illégaux.

La criminalité environnementale, telle que le trafic de déchets, rapporte également beaucoup. Le trafic d'espèces protégées est aussi fructueux : chaque opération offre une très forte rentabilité, car les sanctions sont relativement faibles. Il exige par ailleurs une expertise énorme. Par exemple, il est difficile de distinguer une anguille européenne d'une anguille non européenne... Il n'y a pas beaucoup d'experts. Quand on est en continu dans une logique de flux tendu du commerce mondial, on ne va pas mobiliser un expert, lui proposer de venir examiner une cargaison. On va laisser passer. Les médicaments contrefaits sont aussi un trafic en plein envol, d'autant qu'il a été amplifié par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Lire aussi l'enquête (en abonnés) : [Sur la piste des mafias de l'environnement : la route clandestine des déchets électroniques](#)

A propos du blanchiment d'argent, considérez-vous que son ampleur soit mal interprétée, voire sous-évaluée ?

Le problème avec le blanchiment, c'est qu'on part de l'idée que l'argent sale va forcément être blanchi. Or, des quantités massives d'argent sale circulent dans l'activité légale sans être blanchies. Ce qui a conduit les organismes de statistiques nationaux à revoir leur comptabilisation du produit intérieur brut (PIB). On constate aussi un trou noir : les gens consomment plus que les ressources déclarées. C'est bien de l'argent non sourcé qui circule dans l'économie. L'argent sale circule car, quand on paye la main-d'œuvre d'une organisation criminelle, on ne va pas d'abord blanchir l'argent. Quand on verse des pots-de-vin, on ne se fatigue pas à blanchir l'argent. Il existe toutes ces activités de blanchiment à basse intensité que l'on ne déclare pas.

« La lutte contre les flux monétaires est laissée à des professions qui n'ont économiquement aucun intérêt à faire correctement leur travail de diligence raisonnable »

Le problème du blanchiment d'argent est que cela ne touche pas seulement les organisations criminelles. On a aussi l'argent blanchi par les grandes fortunes qui fraudent le fisc, par des dirigeants publics qui vont détourner une partie de la richesse de la nation. Il y a sans doute aussi un blocage dans les enquêtes. Elles ne vont pas jusqu'à leur terme, car des intérêts les bloquent. La lutte contre le blanchiment n'est donc pas forcément mise en œuvre. Cette lutte contre les flux monétaires est laissée à des professions qui n'ont économiquement aucun intérêt à faire correctement leur travail de diligence raisonnable.

Les politiques publiques contre le crime organisé sont-elles efficaces ? Les appareils de répression sont-ils à la hauteur ou bien dépassés ?

Pas nécessairement dépassés, mais il y a des discours de tolérance. Les Pays-Bas sont par exemple interpellés sur leurs activités portuaires, y compris par leur propre police. Le rapport de la police néerlandaise présentant les Pays-Bas sous les traits d'un narco-Etat est très violent. Les autorités mettent en avant un argument économique : dans la compétition économique, on ne peut pas se permettre de ralentir le trafic de Rotterdam. C'est un conteneur toutes les six secondes ! Cela fait la force du pays, son PIB, sa croissance, et des milliers d'emplois. Les Pays-Bas ne reviendront pas là-dessus. L'Inde a, quant à elle, choisi une spécialisation dans le traitement des déchets, car c'est un secteur porteur pour l'avenir et New Delhi a raison. Mais tout un secteur illégal s'est créé en parallèle, si bien que le traitement des déchets n'est pas réalisé. L'Inde est interpellée sur le développement de ce secteur parallèle polluant. Mais New Delhi répond qu'il s'agit de la contrepartie de sa spécialisation, et s'il faut aussi supporter cela pour être sur un secteur d'avenir, alors il l'admet puisque cela crée de l'emploi. Mais ce que l'on ne dira pas officiellement, c'est que cela crée de l'emploi pour la caste des intouchables. C'est une façon de s'acheter la paix sociale, sans voir qu'à moyen terme, la pollution provoquera une catastrophe humaine.

« Qu'est-ce que l'on choisit si l'impératif est de décrocher les marchés ? Autrement dit, l'intérêt économique n'est pas nécessairement en faveur du respect de la loi »

De façon plus générale, il existe un problème de moyens : les douanes disent que même si elles pouvaient contrôler plus de conteneurs, elles n'y arriveraient pas à cause du manque d'expertise. Pour les médicaments contrefaits, s'il faut un contrôle, les douanes regardent si le principe actif est présent, mais elles n'ont pas forcément les moyens de vérifier les dosages. Ainsi, un médicament peu dosé va passer les contrôles, parfois insuffisants. Les pièces détachées sont aussi un marché pour la contrefaçon, où on n'assemble pas le produit fini. On envoie les cargaisons dispersées sur plusieurs conteneurs et porte-conteneurs.

Bref, les douanes sont un peu désemparées, mais pas abattues. Car elles peuvent cibler les patrimoines criminels. C'est une arme puissante. Grâce aux écoutes téléphoniques de réseaux mafieux, on sait que cela les embête financièrement et symboliquement : un immeuble ou des voitures de course confisqués, c'est leur prestige qui est atteint. Mais saisir des avoirs, c'est ouvrir une enquête patrimoniale. C'est lourd et cela prend du temps. C'est ce qu'avait fait le juge italien Giovanni Falcone, et il y a donné sa vie, dans tous les sens du terme. C'était obsessionnel chez lui, et on ne peut pas demander à tous les agents des douanes de passer leur temps, y compris leur temps libre, sur cette traque des patrimoines.

Le combat contre le crime organisé, par manque de moyens ou de volonté politique, semble éternel, voire perdu d'avance...

Il est vrai que l'histoire de la criminalité, c'est l'histoire de l'humanité. Depuis les origines, il existe une loi et quelqu'un va la contourner, l'enfreindre. C'est un problème perpétuel. On ne peut pas imaginer abattre complètement ces organisations criminelles. C'est toute la filmographie un peu hollywoodienne : le bien contre le mal et le bien va gagner. Le bien ne gagne jamais complètement, le mal peut renaître. Certains marchés illégaux ne sont pas du tout monopolistiques. On peut démanteler des réseaux, mais on ne peut pas les faire tomber tous. Ils peuvent en outre se recomposer. Il en va ainsi de la traite des êtres humains. C'est un combat permanent. Parler parfois de traque et de recherche suffit à réimposer l'existence de l'Etat et de la loi.

N'y a-t-il pas un intérêt, entre le criminel et l'autorité, à cohabiter dans un monde devenu une vaste zone grise ? Le criminel a besoin de la légalité pour masquer son activité illégale, et l'Etat préfère contenir la zone grise plutôt que de l'écraser...

La prégnance du discours économique laisse de moins en moins de place et d'outils à l'Etat. La zone grise n'est pas synonyme de corruption des fonctionnaires. Certes, cela peut aider les trafics, mais on observe aussi la complicité établie par des agents privés qui, au nom de l'efficacité, tolèrent certaines choses. Pour décrocher des marchés en terres de mafias, de grandes entreprises acceptent d'être rackettées sans dénoncer, en admettant que cela fait partie des coûts inhérents à ce type de marché. Ainsi Lafarge, dans le cas d'organisations terroristes. On paie et, en échange, on obtient le marché. Le travail consiste à décrocher le marché et à maximiser les profits. Et tant pis si cela doit passer par quelques infractions. Selon le discours d'analyse « *coûts sur bénéfices* », les obligations de conformité, la diligence raisonnable ne tiennent pas non plus. Qu'est-ce que l'on choisit si l'impératif est de décrocher les marchés ? Autrement dit, l'intérêt économique n'est pas nécessairement en faveur du respect de la loi. C'est la question qui se pose aux banques, quand certaines provisionnent leur ligne « *contentieux* » parce qu'elles savent qu'à un moment ou à un autre ce qu'elles ont fait n'est pas correct. Potentiellement, elles risquent d'aller devant les tribunaux. Quel est le prix de cette transgression ? La zone grise, c'est cela !

Ce sont aussi des acteurs privés, comme des avocats qui se disent que défendre un client un peu véreux, cela fait partie du travail de l'avocat. De même, le comptable qui truque les comptes parce qu'il est payé correctement ou qui donne aux mafieux des informations – auxquelles il a accès – sur des entreprises. On a connu des exemples de ce type pendant la crise sanitaire, avec des entreprises en difficulté. Qui était pertinemment au courant du niveau de leurs difficultés ? Le comptable. Il donnait des informations aux mafieux, qui se présentaient avec leur proposition de taux usurier. Toutes ces zones-là sont favorables à une collusion entre des acteurs qui n'ont pas d'affiliation criminelle directe, mais des complicités avec le monde illégal.

¶ Clotilde Champeyrache est maîtresse de conférences au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Economiste et spécialiste de la mafia, elle travaille essentiellement sur l'évolution des marchés illicites et les enjeux de la lutte contre la criminalité organisée. Elle est notamment l'autrice de *Géopolitique des mafias. Entre expansion économique et conquête territoriale* (Le Cavalier bleu, 2022, 192 p., 19 €).

¶ Cet article est tiré du « *Hors-Série Le Monde : Mafias, comment le crime organisé menace le monde* » 2022. Ce hors-série est en vente dans les kiosques ou par Internet en se rendant sur le site de [notre boutique](#).

Gäïdz Minassian, Simon Piel et Thomas Saintourens